

**Des voix:** Bravo!

**M. McKenzie:** Et nous allons appliquer chacune des recommandations contenues dans le rapport du vérificateur général, chose que nous réclamons depuis dix ans. Nous allons mettre de l'ordre dans nos dépenses et nous allons découvrir ou va l'argent. Soit dit en passant, le rapport du Vérificateur général décrit une situation qui empire d'année en année. La situation ne s'améliore pas sous le gouvernement libéral, qui a refusé de mettre en œuvre les recommandations des rapports successifs. Nous n'avons pas peur de rendre des comptes. En outre, nous renforcerons le mandat du vérificateur général, nous contrôlerons les dépenses et nous mettrons tout en œuvre pour équilibrer le budget.

Le ministre a dit cet après-midi que le gouvernement provincial, qui est conservateur, ne collaborait pas avec le secteur du camionnage. Ce n'est pas tout à fait juste. Je ne peux parler pour toutes les provinces, mais je sais ce qui se passe au Manitoba en ce qui concerne les règlements de camionnage. Soit dit en passant, le gouvernement provincial a collaboré avec le gouvernement fédéral dernièrement pour améliorer certains règlements, notamment lorsqu'il a fait passer de 74,000 à 110,000 livres le poids brut d'un véhicule. Cette mesure a énormément réjoui l'industrie du camionnage. Le gouvernement du Manitoba a aussi augmenté la longueur des remorques, autorisant des unités plus longues sur les autoroutes, ce qui a été très apprécié du secteur du camionnage. Je connais de nombreuses personnes qui travaillent dans ce secteur au Manitoba et je puis assurer le ministre des Transports qu'aucune d'entre elles ne votera pour les libéraux aux prochaines élections. Elles vont toutes voter pour nous, elles vont toutes appuyer le parti conservateur. L'industrie du camionnage au Manitoba est très heureuse depuis que le gouvernement néo-démocrate a été défait. Elle avait du mal à survivre sous ce gouvernement socialiste.

● (2040)

Au cours du long débat décousu que nous avons eu aujourd'hui, le ministre des Transports a parlé de souveraineté-association, mais il a oublié de mentionner que dans un récent discours prononcé à Scarborough, le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales (M. Reid) a déclaré que si le référendum sur la séparation était adopté à la majorité des voix, il laisserait le Québec se séparer. Au cours d'une interview radiodiffusée le 10 décembre, le ministre des Approvisionnements et Services (M. De Bané) a dit la même chose, affirmant que si la séparation était adoptée, il laisserait le Québec partir.

**Une voix:** Non.

**M. McKenzie:** Oui, «Nous les laisserons partir».

**Des voix:** C'est une honte!

**M. McKenzie:** A quelles conditions le ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales laissera-t-il le Québec se séparer? Le Québec gardera-t-il Air Canada, le CN, ou la Voie maritime du Saint-Laurent? A quelle sorte de marchandages le gouvernement actuel se livrera-t-il? Cela fait-il partie de la proposition quatre cinquièmes, un cinquième?

Notre position a été exposée très clairement. Nous l'avons clarifiée. Il n'y aura pas de souveraineté-association de quelque sorte que ce soit, pas d'accord sous la table, d'aucune des sept

### *Les transports*

ou huit positions adoptées par le gouvernement. Le premier ministre (M. Trudeau) a dit «Quand ils se sépareront, j'irai vivre au Québec». Je serais très curieux de savoir quelles sortes de combinaisons le gouvernement est en train de mitonner avec la province de Québec.

J'ai entendu les propos enfantins de certains gouvernements au sujet des valises perdues par notre chef. Ils ont voulu faire croire que le voyageur qui monte à bord d'un avion a la charge de ses valises. Nous savons tous que ce n'est pas vrai. Notre chef n'a pas perdu ses valises, elles sont arrivées par l'avion suivant. Cela est fréquent, cela m'est arrivé à moi. Un jour que je faisais la liaison Montréal-Toronto, on m'a informé que mes bagages arriveraient par le prochain avion. C'est fréquent, mais dans leurs propos enfantins les gouvernements (ou ceux qui en tiennent lieu) n'en ont rien dit.

Voici le texte d'une interview récente du ministre d'État à la santé et au sport amateur (M<sup>me</sup> Campagnolo), intitulée «Une journée dans la vie d'Iona Campagnolo». Voici ce qu'elle déclare:

Ces temps-ci, les vêtements que je porte sont plus souvent achetés par April Holland, mon assistante, que par moi-même. Les compagnies aériennes perdent souvent mon sac, et partout où je vais il faut que j'envoies April m'acheter une robe...

Donc elle n'a même pas de robe quand elle arrive. Elle perd ses bagages partout, mais au gouvernement on se garde bien d'en parler. Et non contente de perdre ses valises, elle perd l'argent du contribuable, dont 13 millions environ à sa dernière transaction.

Revenons-en à la motion.

**Des voix:** Bravo!

**M. McKenzie:** J'aimerais également féliciter le député de Vegreville (M. Mazankowski) pour son excellente intervention de cet après-midi. Je me bornerai presque exclusivement à la sécurité aérienne et à la nécessité de discuter du bill C-40, qui prévoit la création d'un poste de commissaire aux enquêtes sur les accidents de transport. D'après le ministre, ce bill ne peut pas être mis en discussion parce que nous allons le bloquer. Cela ne tient pas debout. Voilà des années que nous réclamons un organisme d'enquête de ce genre. Mon collègue le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) a soulevé la question je ne sais combien de fois, et il faut que ce bill soit envoyé à un comité pour discussion.

Cependant son texte ne me satisfait pas tout à fait. L'article 19, page 12, prévoit:

Le commissaire peut fournir un rapport provisoire et confidentiel contenant des renseignements sur l'évolution et les conclusions d'une investigation sur un accident...

Le mot «peut» devrait être remplacé par le mot «doit». Pour ce qui est du mot «confidentiel», je ne vois pas comment ce commissaire, lorsqu'il enquête sur l'écrasement d'un appareil, peut donner des renseignements confidentiels au coroner qui mène l'enquête. Une fois que les renseignements sont communiqués à un coroner au cours d'une enquête, ils deviennent publics, car ils sont consignés dans son rapport. S'ils sont rendus publics, comment le commissaire peut-il donner des renseignements confidentiels? On peut trouver quelques faiblesses dans le bill, mais je dois souligner qu'il est absolument essentiel que ce bill soit adopté avant le déclenchement des élections.